

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 24 AVRIL 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **16 avril 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Céline **ANGOT**, Sandra **PIERRE**, Diane **DE BARROS**, Stéphanie **ROBERT** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Gérard **DANIEL**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX**, Maurice **DEBEGUE**, Gérard **FAVRE**.

Absent excusé : Monsieur Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Madame Diane **DE BARROS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **26 mars 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire demande que 4 points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Modification du taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Achat mobilier écoles de « Sérigny » et d'ANDILLY,
- Devis de voirie rue du Château d'Eau,
- Demande de subvention école de musique « L'Accord Parfait ».

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Convention SYHNA (lutte contre les espèces envahissantes),
- Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin,
- Virement de crédits section investissement,
- Devis chauffage église d'ANDILLY,
- Devis alarme incendie école primaire d'ANDILLY,
- Tarification de l'ACM pour la rentrée 2015-2016,
- Convention S.D.E.E.R. :
 - * Génie civil France Télécom, rue des Moulins « Sérigny »,
 - * Eclairage public, rue des Moulins « Sérigny ».

.../...

- Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne,
- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Convention SYHNA (lutte contre les espèces envahissantes) : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le **SYHNA** afin d'organiser sur le territoire du Nord Aunis, le programme de lutte contre les nuisibles.

*Délibération
n° 2015/34*

En effet, Monsieur le Maire indique que la précédente convention, signée pour une durée de 3 ans, est arrivée à échéance.

Le **SYHNA** a donc transmis un nouveau projet de convention dans lequel les opérations de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales sont prolongées.

Monsieur le Maire précise que cette convention se veut être le prolongement de celle adoptée il y a 3 ans.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **(18 votants + 1 pouvoir – 19 pour)** décide :

- d'approuver ce projet de convention pour l'organisation de la lutte contre les espèces envahissantes pour une durée de 3 ans,
- de procéder, le cas échéant, à un complément financier à chaque fin d'année si l'autofinancement du **SYHNA** n'est pas suffisant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le territoire du Marais Poitevin a été labellisé Parc Naturel en **mai 2014** et qu'il souhaite mettre en avant le label **PNR** en apposant 2 panneaux « commune du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin » dans chacune des communes de son périmètre.

*Délibération
n° 2015/35*

Pour ce faire, le Parc propose, via une convention, d'assurer la maîtrise d'ouvrage temporaire de la fourniture et de la pose de ces panneaux.

Une fois les travaux réalisés, les panneaux seront la propriété de la commune.

Le Conseil Municipal **(18 votants + 1 pouvoir – 19 pour)** autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier de signalétique territoriale.

.../...

.../...

Virement de crédits section d'investissement : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'achat de matériel divers et la réalisation de travaux de bâtiments, il convient d'effectuer un virement de crédits afin d'en assurer le financement :

Délibération
n° 2015/42

- | | | |
|-------------------------------|---|---------------|
| • compte 2313 – opération 222 | → | + 15 000,00 € |
| • compte 2313 – opération 207 | → | - 15 000,00 € |

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte cette opération.

Devis chauffage église d'ANDILLY : Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé de la Commission bâtiments publics-aménagement-environnement présente des devis relatifs à l'installation de chauffage dans l'église afin de répondre aux normes de sécurité pour ce bâtiment recevant du public.

• **Devis matériel (radiants) :**

- | | | |
|----------------------|---|------------------|
| • Delestre Industrie | → | 4 446,05 € H.T. |
| • Allez et Compagnie | → | 5 585,20 € H.T. |
| • ACSO | → | 7 305,81 € H.T. |
| • CGED | → | 4 596,25 € H.T. |
| • S. Plus | → | 2 740,50 € H.T. |
| • Brunet | → | 10 651,00 € H.T. |

• **Devis fournitures de raccordement :**

- | | | |
|---------|---|-----------------|
| • Rexel | → | 2 310,64 € H.T. |
| • CGED | → | 1 645,98 € H.T. |

Après discussion, le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte de retenir la proposition de l'entreprise **S. Plus** pour l'achat des radiants d'un montant de **2 740,50 € H.T.** et la proposition de l'entreprise **CGED** pour les fournitures de raccordement d'un montant de **1 645,98 € H.T.**, soit un total de **4 386,48 € H.T.**

Ces travaux seront réalisés par le personnel des services techniques.

Devis alarme incendie école primaire d'ANDILLY : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper l'école primaire d'ANDILLY d'un dispositif d'alarme incendie.

Elle n'est dotée à ce jour que d'une corne de brume pour effectuer les exercices d'évacuation incendie.

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) s'équipera de ce matériel auprès de l'entreprise **Rexel** pour un coût de **843,20 € T.T.C.**

Tarification de l'ACM pour la rentrée 2015-2016 : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de la Commission éducation-citoyenneté-jeunesse présente au Conseil Municipal les tarifs élaborés par la Commission du **14 mars 2015** concernant la tarification de l'Accueil Collectif de Mineurs « **Les Mômes du Marais** » pour la rentrée **2015-2016**.

Délibération
n° 2015/36

- | | | |
|--|--|--------|
| • pour un quotient familial ≤ 760,00 € : | | |
| * 1 heure : | | 0,80 € |
| * 1 heure majorée si repas : | | 3,80 € |
| • pour un quotient familial > 760,00 € : | | |
| * 1 heure : | | 1,00 € |
| * 1 heure majorée si repas : | | 4,00 € |

.../...

.../...

- **hors commune :**
 - * 1 heure : 1,35 €
 - * 1 heure majorée si repas : 4,53 €

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**), après discussion, accepte cette nouvelle grille tarifaire, applicable au **1^{er} septembre 2015**.

Madame Karine **DUPRAZ** précise que la **CAF** souhaiterait que cette grille tarifaire se fasse sur 5 tarifs pour **2016**.

Convention S.D.E.E.R. :

- **Génie civil France Telecom rue des Moulins à « Sérigny »** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du **S.D.E.E.R.** concernant la partie génie civil France Telecom dans le cadre de l'effacement des réseaux dans la rue des Moulins à « Sérigny ».

*Délibération
n° 2015/37*

Le coût de cette opération est estimé à **19 921,22 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte cette proposition et opte pour le mode de remboursement en 5 annuités, sans intérêts ni frais.

Il charge également Monsieur le Maire de signer la convention de mandat pour la réalisation de cette opération de génie civil, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**).

- **Eclairage public rue des Moulins à « Sérigny »** : Monsieur le Maire présente un devis du **S.D.E.E.R.** concernant la reprise de l'éclairage rue des Moulins à « Sérigny » dans le cadre de l'enfouissement des réseaux.

*Délibération
n° 2015/38*

Cette proposition s'élève à **12 976,82 € T.T.C.** pour 9 candélabres version lanterne FURYO :

- | | | |
|-------------------------------|------|-------------------|
| • participation du Syndicat | 50 % | 6 488,81 € |
| • participation de la commune | 50 % | 6 488,81 € |

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte de faire réaliser ces travaux et opte pour le mode de remboursement en 5 annuités, sans intérêts ni frais.

Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015**, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) et son programme de mesures associé et sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (**PGRI**) du bassin Loire-Bretagne pour la période **2016-2021**.

*Délibération
n° 2015/39*

La commune d'**ANDILLY** est invitée à participer à cette consultation en faisant part de ses observations au cours du **1^{er} trimestre 2015** et en tout état de cause **avant le 18 juin 2015**.

Ce sujet étant complexe, Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les coordonnées du site grand public de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin que chacun puisse aller consulter ce dossier. Ce point sera rediscuté dans une prochaine séance du Conseil Municipal.

.../...

.../...

Modification du taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties

(TFNB) : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'après contrôle des services de la Préfecture, il s'avère que pour que la règle du lien entre la **TFNB** et la **TH** (Taxe d'habitation) soit respectée, le taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties ne doit pas excéder 61,65 %, compte tenu de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation.

Délibération
n° 2015/40

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le taux de la **TFNB** voté le **26 mars 2015** soit 61,68 % et de le porter à **61,65 %**, ce qui porterait le produit fiscal attendu à **559 667,00 €**.

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte cette modification. Les taux d'imposition pour l'année **2015** sont donc les suivants :

- | | |
|---------------------|------------------|
| • Taxe d'habitation | 9,30 % , |
| • Foncier bâti | 13,20 % , |
| • Foncier non bâti | 61,65 % . |

Achat mobilier école de « Sérigny » et d'ANDILLY : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de 2 tables d'extérieur avec bancs en bois composite pour les 2 écoles primaires.

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte cet achat qui sera effectué auprès de **MANUTAN** (ancienne **CAMIF**) au prix de **1 450,00 € H.T.**

Demande de subvention école de musique « L'Accord Parfait » : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de musique a communiqué le nombre d'élèves de la commune fréquentant l'école associative de musique qui s'élève à **23**.

Délibération
n° 2015/41

En conséquence, comme à l'accoutumée, le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte d'accorder **10,00 € par enfant**, soit **230,00 €** pour l'année **2014-2015**.

Devis voirie rue du Château d'Eau : Monsieur Stéphane **BEILVERT**, Adjoint chargé de la Commission voirie-urbanisme-développement durable, présente au Conseil Municipal un devis pour la réfection d'un trottoir et la réalisation d'un passage bateau dans la rue du Château d'Eau.

Cet aménagement est nécessaire pour créer l'uniformité des trottoirs suite à la construction d'une maison non prévue lors de la viabilisation de la rue.

2 devis ont été sollicités :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| • Atlanroute | 5 110,03 € H.T. |
| • Syndicat de la voirie | 7 677,26 € H.T. |

Le Conseil Municipal (**18 votants + 1 pouvoir – 19 pour**) accepte de faire réaliser ces travaux par l'entreprise **Atlanroute**.

INFORMATIONS

- **AD'AP** : Madame Elodie **CAILLAUD**, chargée du pilotage du groupe de travail sur l'**AD'AP** fait le bilan des bâtiments communaux visités. Un agenda des réalisations doit être établi pour le **27 septembre 2015** avec un ordre de priorité par année.

.../...

.../...

- **PAVE** : Madame Chantal **LE GARREC** qui pilote le groupe de travail **PAVE** a repris le diagnostic fait en **2008**. Il en ressort que les problématiques sont identiques : difficultés pour les piétons de se déplacer (trottoirs occupés par les voitures, trop étroits ou inexistants), stationnements anarchiques des véhicules. L'analyse de cette étude démontre que le problème récurrent du stationnement est à traiter en priorité.
- Monsieur le Maire fait le triste constat des actes de vandalismes perpétrés à l'école de « **Sérigny** ». Les dégâts sont estimés à **1 625,00 €**. Un dossier de sinistre a été adressé à l'assurance.
- L'association « **Le Jardin en folie** » a adressé un courrier de remerciement pour le vote de la subvention qui leur a été attribuée.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** fait le bilan de sa visite au centre de tri **ALTRIANE** avec Monsieur Gérard **DANIEL** concernant le recyclage des déchets. Le **SMICTOM** visitera chaque foyer lors de la mise en place de containers. Cette information sera insérée dans le bulletin municipal et une personne du **SMICTOM** interviendra lors d'une réunion de Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire félicite Madame Karine **DUPRAZ** pour son élection au sein du Conseil Communautaire.
Il annonce que Madame Maryline **SIMONÉ**, Vice-présidente de la Région se rendra en mairie pour une présentation du projet de salle polyvalente dans le cadre d'une demande de subvention.
Il informe également que la **Communauté de Communes** a voté le **15 avril 2015** les fonds de concours pour venir en aide aux communes. La commune d'**ANDILLY** pourra bénéficier 2 fois de ceux-ci, à raison de **20 000,00 €** chacun, pendant la durée du mandat. Monsieur le Maire sollicitera ces aides financières pour le projet de la maison **BOUTIN** et la construction de la salle polyvalente.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** donne le programme du **1^{er} mai** pour la préparation de la galette. Il donne également le déroulement de la célébration du **8 mai**. Il précise que lors des festivités du **14 juillet**, la buvette sera tenue par l'association **l'Amicale Laïque**.
- Madame Chantal **LE GARREC**, lors d'une visite des travaux aux Ecluses, a constaté que les gens traversent le chantier. Ce fait a déjà été signalé. Fin mai, la route menant à ce site sera fermée pendant 1 mois.
- Lors d'une réunion autour du Plan Communal de Sauvegarde à **L'HOUMEAU**, Madame Chantal **LE GARREC** a rencontré Madame Mélissa **BRADTKE** (chargée de mission PAPI) qui souhaiterait une mutualisation du système d'alerte. Cette personne a également contacté Monsieur le Maire pour obtenir le fichier du **DICRIM** de la commune d'**ANDILLY**. Celui-ci a refusé. Chaque commune doit rédiger son document et non pas le plagier.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le **vendredi 29 mai 2015** à 20 h, sous réserve de changement.

9 délibérations ont été prises (du n° 2015/34 au n° 2015/42) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 19.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	